



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 2 février 2026, sont présents les conseillères et conseillers: Stéphane Rioux, Sylvie Boucher, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Le conseiller John St Cyr est absent.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.

Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 32.

2.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:

3.1 Séance ordinaire du 5 janvier 2026;

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2026;

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.1.2 Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Paiement pour les publications de la Municipalité dans le journal communautaire – année 2026 ;

8.1.2 Renouvellement de l'adhésion à l'association des travaux publics du Québec;

8.1.3 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales;

8.1.4 Congrès 2026 de la COMBEQ – Directeur de l'urbanisme et de l'environnement et technicienne en urbanisme et en environnement ;

8.1.5 Congrès 2026 – Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;

8.1.6 Résolution pour autoriser les ventes de garage (débaras) les fins de semaine du 16-17 mai et du 13-14 juin 2026;

8.1.7 Contribution de la Municipalité à la persévérance scolaire;

2026-02-032



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.8 Nomination de l'urbaniste Hélène Doyon pour la réalisation d'un règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
 - 8.1.9 Offre de services pour obtenir la valeur assurable des bâtiments de la Municipalité;
 - 8.1.10 Formation obligatoire pour les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);
 - 8.1.11 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2026 à la COMBEQ pour le département d'urbanisme;
 - 8.1.12 Achat d'un défibrillateur externe automatisé;
 - 8.1.13 Achat d'une machine pour faire les lignes des terrains de soccer;
 - 8.1.14 Révision des coûts 2025 de la contribution de la Municipalité d'Ascot Corner à la cour municipale commune d'East Angus;
 - 8.1.15 Abandon du processus d'adoption des règlements numéro 727 et 728 modifiant le règlement de zonage 642 et le plan d'urbanisme 624;
 - 8.1.16 Autorisation de signature – entente relative à la publication d'un livre dans le cadre du 125^e anniversaire de la Municipalité;
 - 8.1.17 Offre de services professionnels en ingénierie – balancement hydraulique du réseau d'eau potable;
 - 8.1.18 Liste de destruction des documents;
 - 8.1.19 Offre de services professionnels en ingénierie - réalisation des tests d'amiante dans les bâtiments municipaux sélectionnés;
 - 8.1.20 Achat d'une grappe pour la rétrocaveuse;
- 9. Avis de motion à donner**
Aucun.
- 10. Adoption des règlements**
- 10.1 Adoption du second projet de règlement numéro 722 modifiant le règlement de zonage numéro 642;
 - 10.2 Adoption du règlement numéro 723 modifiant le règlement de lotissement numéro 641;
 - 10.3 Adoption du règlement numéro 730 modifiant le règlement de zonage numéro 642;
 - 10.4 Adoption du règlement numéro 731 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 624;
- 11. Varia affaire nouvelle**
Aucun.
- 12. 2^e période de questions**
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).
- 13. Levée de la séance ordinaire**
- Prochaine séance ordinaire : 2 mars 2026 à 19h30
- IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2026 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

2026-02-033

3.1

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2026 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2026 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 39).

M. Jacques Gourde :

- Il manque le numéro civique à la caisse.
- Remerciement à M. Stéphane Rioux pour une meilleure surveillance policière à l'intersection de la route 112 et du chemin Galipeau.
- Concernant le remplissage du terrain de Steve Leblanc, jusqu'à quel niveau peut-il le faire?
- J'ai entendu, lundi dernier, que M. Leblanc a un droit de carrière. A-t-il un permis pour égaliser son terrain?
- Questionnement sur l'endroit de la carrière à Steve Leblanc. Jusqu'où peut-il creuser?

M. Jacques Nadeau :

- La RISH était censée ramasser la récupération le 26 décembre et les déchets le 2 janvier. Pourquoi ça n'a pas été fait? Vous devez avoir le numéro de la RISH en cas d'urgence.

Mme Eve-Marie Oakes :

- Allez- vous donner un montant d'argent pour l'école dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire?
- Demande que les séances soient filmées et distribuées sur les réseaux.

Mme Maryse Labonté :

- Voudrait que le procès-verbal du mois passé soit lu pendant la séance.
- Elle informe les gens au sujet de la soirée organisée par Valoris le 10 février prochain axée sur l'environnement.
- La soirée des bénévoles est-elle passée?
- La lumière au centre Paul-Lessard est maintenant bien orientée, c'est parfait.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20h13

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2026 et en fait la lecture.

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 2 février 2026 au montant de 305 706.02 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

2026-02-034



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :

Le directeur général procède au dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle et mentionne que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- À la MRC, nous avons eu une entente avec la ville d'East Angus à propos de la tarification de la cour municipale.
- Chez Valoris, nous avons un règlement d'emprunt de 7 315 000\$ qui a terminé en 2025. Nous terminons l'année avec un surplus au montant à déterminer.
- Nous avons prochainement une rencontre avec EXP pour la piste cyclable sur la voie ferrée.
- La semaine de la persévérance scolaire sera du 16 au 20 février prochain. Le 19 février, vous êtes invité à porter du vert.

Monsieur Stéphane Rioux :

Donne de l'information concernant :

- Nous avons envoyé deux requêtes à la SQ le mois passé. Une pour la surveillance à l'école à cause des voitures qui roulent vite et le stationnement interdit. Une autre pour la vitesse et le respect des feux de circulation à l'intersection du chemin Galipeau et de la route 112.
- Le radar préventif près du Esso a été réparé.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- En urbanisme, une entente promoteur est en préparation pour le projet du chemin Galipeau et la sécurité de la sortie a été évaluée par notre équipe. Le rayon de la courbe est aux normes selon notre réglementation.
- Nous avons deux demandes de PPCMOI qui arrivent.
- Tristan, le nouveau à l'urbanisme, s'intègre bien à l'équipe.
- À la Régie incendie, le rapport de décembre dénombre 246 sorties pour l'année. En janvier, il y a eu trois sorties pour East Angus, trois sorties pour Ascot Corner et aucune pour Westbury. Il y a eu neuf sorties pour les mâchoires de vie. La vérificatrice a terminé son rapport. Il sera présenté à la séance du 10 février prochain.

Monsieur John St Cyr :

Donne de l'information concernant :

Absent

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- Je suis très content de l'embauche de Tristan, qui s'intègre bien à l'équipe.
- Nous avons eu la démission de Christophe. Nous allons procéder à l'affichage dans les prochaines semaines.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- J'ai beaucoup aimé les échanges de la semaine dernière lors de la consultation publique. Ça s'est super bien passé.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- À la voirie, en ce qui concerne l'étude de capacité résiduelle d'aqueduc et d'exploration pour un nouveau puits, nous avons retenu la firme EXP pour la mise à jour de notre balancement hydraulique. Ils ont fait la conception de plusieurs bâtiments de puits, surpresseur, etc. Le balancement hydraulique consiste à régulariser la distribution des fluides, tel que l'eau, dans un système. Cela permet d'assurer que le fluide est distribué de manière équitable entre les différents clients du réseau, conformément aux valeurs de conception. Ce processus est crucial pour le bon fonctionnement des systèmes hydrauliques, notamment dans les applications de chauffage, de ventilation et de climatisation.
- Concernant l'augmentation de la capacité des étangs, nous allons dévier les biodisques aux étangs, afin de répondre aux tests d'Écofixe. Par la suite, nous allons pousser au maximum les modules Écofixes pour voir la limite. Chemin Galipeau/limite de Stoke. Malheureusement la subvention Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) nous a été refusée encore une fois. Mais nous n'abandonnons pas le projet pour autant.
- Les réunions publiques de la Régie incendie seront à la caserne d'Ascot Corner situé sur la rue Suzanne-B.-Jacques. La prochaine est le 10 février à 19h00.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- La 48e édition du carnaval d'hiver a eu lieu les 30, 31 janvier et 1er février. Le souper spaghetti et la soirée dansante du vendredi organisés par la Corporation des loisirs ont affiché complet. Le comité organisateur a profité de l'occasion pour rendre hommage à Mme Jacqueline Blais Maher. Plus de 250 personnes se sont réunies au parc Pomerleau pour la journée familiale du samedi, et ce, malgré le froid mordant. Les jeux gonflables, la glissade, la tire sur neige, le parcours à obstacles, le conte, la cantine, le bar et bien d'autres activités ont agrémenté la journée. Malheureusement, les responsables de l'activité de sciage de billot de bois ont annulé à la dernière minute et le comité a été incapable de remplacer l'activité. La journée du dimanche a aussi réuni plusieurs convives à l'occasion du brunch des Chevaliers de Colomb et du bingo de la Corporation des loisirs.
- Le comité organisateur du carnaval tient à remercier l'équipe de la voirie qui a effectué un travail remarquable pour la préparation du site en vue du carnaval. La glissade près de l'édifice Évariste-Dubreuil et le bac à neige pour la tire ont été particulièrement appréciés. Mme Bédard demande au directeur général de remercier l'équipe de la voirie.
- L'Heure du conte avec Isabô Royer se tiendra le samedi 21 février à la salle Jean-Hardy pour les enfants de trois à sept ans.
- La Municipalité est toujours à la recherche d'animateurs pour travailler du 2 au 5 mars lors de la semaine de relâche et les inscriptions sont maintenant ouvertes.
- La programmation hiver va bon train et c'est ce samedi que débiteront les cours de mini motricité pour les tout-petits.
- La Municipalité fête sa 125e année de fondation cette année et lancera ses festivités le samedi 28 mars prochain à l'occasion d'un 6 à 8. L'activité sera ouverte à tous les citoyens de la municipalité. Les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

détails vous seront communiqués dans le journal de mars, sur la page Facebook des loisirs ainsi que sur le site de la Municipalité.

- En 2026, l'activité Marche/cours pour le Haut, organisée par la MRC du HSF, se tiendra le samedi 9 mai à Hampden. St-Isidor recevra l'activité en 2027 et les municipalités qui désirent être l'hôte de l'événement en 2028 doivent soumettre leur candidature avant le mois de septembre.
- La MRC du HSF, en collaboration avec le CSLE, a élaboré un guide d'aménagement d'accès à l'eau et de parcours nautiques qui se nomme Accès bleu. En 2026, pour la phase 2, la MRC terminera les aménagements de trois circuits de canot/kayak. Ces circuits partiront du parc des Plaisanciers à Weedon. Le premier se dirigera vers le lac Louise, le deuxième vers Lingwick et le troisième vers le barrage de Weedon. Des aménagements sont aussi prévus dans d'autres secteurs en 2027 et 2028. C'est en 2029 que la Municipalité d'Ascot Corner pourra faire une demande afin d'améliorer ses aménagements et d'ajouter de nouveaux parcours.

2026-02-035

8.1.1

PAIEMENT POUR LES PUBLICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE JOURNAL COMMUNAUTAIRE - ANNÉE 2026:

La conseillère Mme Hélène Bédard signifie qu'elle est en conflit d'intérêts avec cette résolution et se retire des discussions et du vote.

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Municipalité paye pour des publications dans le journal communautaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de payer 7,000.00 \$ au journal communautaire pour les publications de la Municipalité pour l'année 2026.

Poste budgétaire : 02-190-00-345

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

La conseillère Mme Hélène Bédard reprend part aux discussions et aux décisions.

2026-02-036

8.1.2

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de renouveler l'adhésion du directeur des travaux publics à l'association des travaux publics du Québec pour l'année 2026 au montant de 150 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-320-00-494

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

2026-02-037

8.1.3

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 123 537.00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2025;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité d'Ascot Corner visent l'entretien courant et préventif des routes locales un et deux ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales un et deux ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-02-038

8.1.4

CONGRÈS 2026 DE LA COMBEQ – DIRECTEUR DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT ET TECHNICIENNE EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que le directeur de l'urbanisme et de l'environnement et la technicienne en urbanisme et en environnement assistent au congrès de la COMBEQ les 16, 17 et 18 avril prochain et que les frais d'inscription, de transport et d'hébergement soient payés selon la politique en vigueur.

Poste budgétaire : 02-610-00-454 - 1 280.00 \$ plus taxes
02-610-00-310 - 2 100.00 \$ plus taxes (estimé)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-02-039

8.1.5

CONGRÈS 2026 - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) :

CONSIDÉRANT QUE les 17, 18 et 19 juin 2026 aura lieu le congrès des directeurs municipaux du Québec, dans la ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès fait partie des activités offertes aux directeurs pour se maintenir à jour au sujet des lois et règlements et de nouveaux projets gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur Jonathan Piché, madame Brigitte April et monsieur Julien-Carl Roux assistent au congrès de l'association des directeurs municipaux (ADMQ) à Québec les 17, 18 et 19 juin 2026. Le coût de l'inscription est de 2 323.00 \$ plus taxes; les frais d'hébergement, de repas, de transport au coût d'environ 2 000.00 \$ soient payés par la Municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Poste budgétaire : 02-130-00-310, dépense (DG et DGA).
02-130-00-454, inscription (DG et DGA).
02-320-00-310, dépense (DTP).
02-130-00-454, inscription (DTP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2026-02-040

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES VENTES DE GARAGE (DÉBARRAS) LES FINS DE SEMAINE DU 16-17 MAI ET 13-14 JUIN 2026:

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable d'autoriser annuellement des ventes de garage gratuites et de contribuer à ces fins de semaine par de la promotion dans notre journal, la page Web et sur les médias sociaux;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la diffusion des adresses des différents demandeurs, ceux-ci devront faire leur demande de permis gratuit avant les dates de tombé du journal « Aux Quatre Coins », soit le 17 avril et le 15 mai 2026, après cette date, les permis seront toujours gratuits pour ces fins de semaine, mais ne pourront être diffusés dans le journal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité diffusera également sur les médias sociaux et sur son site Internet la liste des adresses de ces ventes de garage;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes de permis sont incluses à l'intérieur des deux ventes de garage autorisées annuellement pour une même propriété;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le département d'urbanisme à délivrer gratuitement aux propriétaires qui en font la demande, un permis de vente de garage pour la fin de semaine du 16 et 17 mai 2026 et un permis pour la fin de semaine 13 et 14 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7

2026-02-041

CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ À LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite favoriser la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les parents bénévoles de l'école de la Source-Vive en collaboration avec le personnel d'éducation physique de l'école vont organiser une journée blanche en février pour souligner la persévérance scolaire et le sentiment d'appartenance des élèves;

CONSIDÉRANT QUE les parents bénévoles de l'école de la Source-Vive demandent une contribution financière de la Municipalité pour aider à financer l'organisation de la journée blanche;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise une contribution financière de 500.00 \$ pour l'organisation d'une



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

journée blanche à l'école la Source-Vive en février afin de souligner la persévérance scolaire.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-02-042

8.1.8

NOMINATION DE L'URBANISTE HÉLÈNE DOYON POUR LA RÉALISATION D'UN RÈGLEMENT DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se doter d'un premier Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer une qualité supérieure des projets de construction et de rénovation sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal identifie le secteur de la **route 112** comme une vitrine économique majeure nécessitant un encadrement visuel harmonieux, notamment en ce qui concerne l'affichage, le verdissement et l'architecture commerciale ;

CONSIDÉRANT QUE le **cœur villageois** constitue l'identité historique de la Municipalité et dont il est impératif d'en préserver le caractère architectural unique et l'échelle humaine ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de PIIA ne permet pas actuellement à la Municipalité d'exiger des critères d'intégration esthétique lors de l'émission des permis dans ces secteurs névralgiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services déposée par Hélène Doyon, urbaniste, prévoit une approche sectorielle spécifique à ces deux zones ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service est prévue au budget 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service d'Hélène Doyon, urbaniste, au taux horaire de 180 \$ plus taxes pour un montant maximal de 5 760 \$ plus taxes, le tout représentant 32 heures d'accompagnement professionnel.

Poste budgétaire : 02-610-00-411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-02-043

8.1.9

OFFRE DE SERVICE POUR OBTENIR LA VALEUR ASSURABLE DES BÂTIMENTS DE LA MUNICIPALITÉ :

CONSIDÉRANT QUE la valeur assurable des bâtiments de la Municipalité doit être mise à jour afin d'avoir une couverture d'assurance suffisante en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Rioux **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de l'entreprise SPE Valeur assurable inc. au montant de 15 935 \$ plus taxes pour évaluer la valeur assurable de l'ensemble des bâtiments de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Poste budgétaire : 02-190-00-411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2026-02-044

FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) :

CONSIDÉRANT QUE l'article 147.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme rendant obligatoire une formation pour tous les membres du CCU ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite outiller ses membres du CCU pour l'exercice de leurs fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE l'association québécoise d'urbanisme (AQU) offre cette formation au coût de 150 \$ par personne ;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) membres du CCU doivent suivre cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est prévue au budget 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise cette formation au coût de 150 \$/personne pour les cinq (5) membres suivants :

- Madame Lise Paquette, siège numéro 1 ;
- Monsieur Bruno Maher, siège numéro 3 ;
- Madame Nathalie Bresse, siège numéro 4 ;
- Madame Paige Roy, siège numéro 6
- Madame Annie St-Laurent au siège numéro 7

Poste budgétaire : 02-610-00-411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2026-02-045

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2026 À LA COMBEQ POUR LE DÉPARTEMENT D'URBANISME :

CONSIDÉRANT QUE nous avons une nouvelle ressource à l'urbanisme et que nous devons renouveler son adhésion à la COMBEQ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion annuelle à la COMBEQ pour Tristan Boulanger, technicien en urbanisme et en environnement au montant de 150 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-610-00-494.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

2026-02-046

8.1.12

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ :

CONSIDÉRANT QU'UN défibrillateur externe automatisé est requis à la piscine;

CONSIDÉRANT QUE ce défibrillateur externe automatisé sera installé à la piscine pendant la période estivale et au 2^e étage du centre Paul-Lessard le reste de l'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Rioux **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de l'entreprise Formation Langevin au montant de 2 233.00 \$ plus taxes pour l'achat d'un défibrillateur externe automatisé comme prévu à la soumission EST06110.

Poste budgétaire : 02-701-40-519.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-02-047

8.1.13

ACHAT D'UNE MACHINE POUR FAIRE LES LIGNES DES TERRAINS DE SOCCER :

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une machine pour faire les lignes des terrains de soccer permettrait d'économiser sur les coûts de peinture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de l'entreprise Bétonel au montant de 4 279.00 \$ plus taxes pour l'achat d'une machine FieldLazer S100 Airless Field Stripper.

Poste budgétaire : Fonds de roulement amorti sur 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-02-048

8.1.14

RÉVISION DES COÛTS 2025 DE LA CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE D'EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE la ville d'East Angus a révisé la répartition des coûts imputés aux membres de la cour municipale commune d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE la ville d'East Angus paie aussi sa contribution à la cour municipale commune d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE la ville d'East Angus va procéder aux paiements des amendes collectés aux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Municipalité d'Ascot Corner à la cour municipale commune sera au coût réel de son utilisation dès maintenant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Rioux **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner accepte la révision des coûts, sans intérêts, de sa contribution pour l'année 2025;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ville d'East Angus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-02-049

8.1.15

ABANDON DU PROCESSUS D'ADOPTION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 727 ET 728 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 642 ET LE PLAN D'URBANISME 624 :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal d'Ascot Corner a déposé les projets de règlement numéro 727 et 728 visant à modifier le règlement de zonage numéro 642 et le plan d'urbanisme 624 afin de permettre l'extension de la zone industrielle I-1 ;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 janvier 2026, plusieurs citoyens ont exprimé des préoccupations et des inquiétudes légitimes concernant les impacts potentiels de ce projet sur leur qualité de vie, l'environnement et la sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE la partie prenante concernée a retiré la demande de modification et d'extension de la zone industrielle I-1 et ne désire plus aller de l'avant avec son projet initial ;

CONSIDÉRANT QU' il n'est plus tenu par la Municipalité de poursuivre le processus d'adoption des règlements numéro 727 et 728 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner **abandonne et mette fin** au processus d'adoption des règlements numéro 727 et 728 qui visaient à modifier le règlement de zonage 642 et le plan d'urbanisme 624.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-02-050

8.1.16

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA PUBLICATION D'UN LIVRE DANS LE CADRE DU 125^e ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite souligner le 125^e anniversaire de sa constitution par la publication d'un livre;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue avec Mme Colette Pomerleau relativement à la publication dudit livre;

CONSIDÉRANT QUE cette entente encadre les droits et obligations des parties;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général, Monsieur Jonathan Piché, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente relative à la publication d'un livre dans le cadre du 125^e anniversaire de la Municipalité, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Poste budgétaire : 02-190-00-493.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

2026-02-051

8.1.17

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – BALANCEMENT HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE :

CONSIDÉRANT QUE nous devons mettre à jour les données sur le balancement hydraulique afin de bien planifier les nouveaux développements;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de la firme EXP pour la réalisation d'un rapport de balancement hydraulique du réseau d'aqueduc au coût de 19 270.00 \$ plus taxes;

Poste budgétaire : Subvention TECQ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-02-052

8.1.18

LISTE DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS :

CONSIDÉRANT QUE l'archiviste a procédé à la mise à jour des documents à détruire;

CONSIDÉRANT QUE la liste des documents à détruire doit-être approuvé par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner approuve la liste des documents à détruire telle que déposée par le greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-02-053

8.1.19

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - RÉALISATION DES TESTS D'AMIANTE DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX SÉLECTIONNÉS :

CONSIDÉRANT QUE les vérificateurs nous demandent de procéder à des tests d'amiante sur nos bâtiments pour être conforme avec les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de la firme EXP pour la réalisation de tests d'amiante dans les bâtiments municipaux sélectionnés au coût de 22 840.00 \$ plus taxes;

Poste budgétaire : 02-190-00-411

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-02-054

8.1.20

ACHAT D'UNE GRATTE POUR LA RÉTROCAVEUSE :

CONSIDÉRANT QUE la gratte de la rétrocaveuse doit être remplacée;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de l'entreprise Terapro au montant de 22 325.00 \$ plus taxes pour l'achat d'une gratte Pless 8/36/14 avec panneaux hydrauliques PLBH 0836-14HD.

Poste budgétaire : Fonds de roulement amorti sur 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

2026-02-055

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 722 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 642 :

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 5 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique a eu lieu le 26 janvier 2026 et que l'affichage préalable a été fait conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la consultation publique, le premier projet de règlement n'a pas été modifié ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le second projet de règlement numéro 722 modifiant le règlement de zonage numéro 642.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 642 de la Municipalité afin de modifier et permettre sous certaines conditions une mixité d'usage dans les zones C-5, M-4, M-6, M-13, M-16, M-17, M-18. De normer et préciser l'entreposage des bacs et conteneurs des matières résiduelles. De préciser l'aménagement des aires de déchargement.

La mairesse mentionne que le projet de règlement est mis à la disposition du public lors de la séance.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.2

2026-02-056

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 723 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 641 :

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 5 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique a eu lieu le 26 janvier 2026 et que l'affichage préalable a été fait conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 723 peut être adopté ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 723 modifiant le règlement de lotissement numéro 641.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement 641 de la Municipalité afin de modifier les conditions de dimensionnement des lots adjacents ou non à un lac, un cours d'eau ou un marécage et préciser dans quelles circonstances il est possible d'y déroger.

La mairesse mentionne que le projet de règlement est mis à la disposition du public lors de la séance.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-02-057

10.3
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 730 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 642 :

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 5 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 5 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique a eu lieu le 26 janvier 2026 et que l'affichage préalable a été fait conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 730 modifiant le règlement de zonage numéro 642.

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement de zonage de la Municipalité afin de le faire concorder au projet de règlement de la MRC du Haut-Saint-François numéro 579-25, qui a pour but d'augmenter le périmètre urbain de la Municipalité et par le fait même de la zone M-19.

La mairesse mentionne que le projet de règlement est mis à la disposition du public lors de la séance.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-02-058

10.4
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 731 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 624 :

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 5 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 5 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique a eu lieu le 26 janvier 2026 et que l'affichage préalable a été fait conformément à la loi ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 731 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 624.

L'objet de ce règlement est de modifier le Plan d'urbanisme de la Municipalité afin de le faire concorder au projet de règlement de la MRC du Haut-Saint-François numéro 579-25 qui a pour but d'augmenter le périmètre urbain de la Municipalité et par le fait même de la zone M-19.

La mairesse mentionne que le projet de règlement est mis à la disposition du public lors de la séance.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 47)

M. Jacques Gourde:

- D'où vient la tire servie au carnaval?
- La subvention pour le chemin Galipeau, est-ce la même demande que par le passé?
- Il y a trois fissures près de la rue George sur le chemin Galipeau.
- 246 sorties dans l'année 2025, est-ce que c'est des sorties pertinentes ?
- Les mâchoires de vie donnent combien d'argent à la Régie chaque fois ?
- Pourquoi Valoris a un surplus?
- La piste cyclable de la voie ferrée, je pensai que c'était mort.

M. Jacques Nadeau :

- Point 8.1.20, achat d'une gratte pour la rétrocaveuse, est-ce que le prix comprend l'installation ?

Mme Nathalie Lemay :

- Commentaire de M. Baillargeon, quand vous présentez un règlement, elle propose d'expliquer d'entrée de jeux la raison et l'objectif afin de mieux faire comprendre les modifications.
- La sécurité de la nouvelle rue ne se limite pas au rayon de la courbe. Il y a des obstacles si vous regardez à gauche en direction de Stoke. La visibilité n'est pas bonne. Il y a des arbres qui nuisent à la visibilité.

Mme Maryse Labonté :

- Les cours de couture, est-ce que ça fonctionne bien ?
- C'est la semaine des enseignants, est-ce que vous pouvez envoyer un petit mot à l'école ?
- Remerciement pour le DEA.

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 h 01.



No de résolution
ou annotation

2026-02-059

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

13.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Rioux **QUE** la séance ordinaire soit levée à **21 h 04**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 2 mars 2026 à 19h30 ;

JONATHAN PICHE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRÉSSE
MAIRESSE